

## COMMUNE DE SOUES

### DECISION DU MAIRE

27/05/2026

Décision n°D2026/10

#### Acquisition d'un tracteur JOHN DEERE 3046R

La Maire,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-21, L2122-22 et L2122-23 ;

**VU** le Code de la commande publique et notamment ses articles L2123-1 et R2123-1 et suivants ;

**VU** la Loi n°2020-1525 du 3 Décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'Action Publique, et notamment son article 142 ;

**VU** le décret n°2022-1683 du 28 Décembre 2022 portant diverses modifications du Code de la commande publique ;

**VU** la délibération n°D5/2026 du Conseil municipal en date du 21 Mars 2026 portant délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire pour la durée du mandat ;

**VU** les crédits inscrits au budget ;

**CONSIDERANT** la nécessité pour les services techniques de disposer de deux tracteurs afin d'assurer le service d'entretien des espaces verts de la commune ;

**CONSIDERANT** la vétusté d'un des deux tracteurs actuellement affecté à cette tâche ;

**CONSIDERANT** les offres proposées ;

**CONSIDERANT** que l'offre proposée par la société AGRIVISION portant sur un tracteur JOHN DEERE 3046R, établie à 35 000 € HT, est l'offre économiquement la plus avantageuse ;

#### DECIDE

##### Article 1 :

D'acquérir, auprès de la société AGRIVISION, un tracteur JOHN DEERE 3046R, pour un coût de 35 000 € HT.

##### Article 2 :

Que les crédits seront inscrits au budget de la commune en section de fonctionnement.

Décidé le 27 Mai 2026

La Maire,  
Danièle CORONADO

